



## Technicien de rivière - GEMAPI

Les lois MAPTAM et NOTRe définissent une nouvelle compétence pour les collectivités territoriales en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention contre les Inondations (GEMAPI). A l'échelle de la vallée de la Tarentaise, la maîtrise d'ouvrage de la compétence GEMAPI est assurée par les communautés de communes. Par ailleurs, le territoire s'est doté d'une structure de coordination à l'échelle du bassin versant qui porte et anime des outils financiers sur l'eau et les cours d'eau, tel que les Contrats de Bassin Versants et les PAPI. Dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI, les communautés de communes ont exprimé le besoin de renforcer la structure de bassin notamment par le développement d'un pôle technique pour accompagner les EPCI dans la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI. Cet accompagnement vise notamment à soutenir les communautés de communes dans la programmation pluriannuelle et annuelle des interventions et dans l'animation technique d'actions opérationnelles (assistance à maîtrise d'ouvrage). Cette structure de bassin est portée par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV).

Dans ce contexte, la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche, la communauté de commune de Cœur de Tarentaise et l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise recrute un technicien de rivière pour assurer les missions suivantes :

### **MISSIONS POUR LES 2 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES (40% CCVA / 40% CCCT) :**

#### **1. Gestion des opérations sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations**

- a. Programmer et prioriser les interventions GEMAPIENNES (programme pluriannuel et annuel) avec l'appui de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise,
- b. Proposer des solutions d'aménagement en interne ou avec l'appui de bureau d'étude (étude de faisabilité, d'avant-projet et de conception) pour les opérations de gestion courantes,
- c. Pour des opérations de plus grande ampleur (opération structurante), assurer les phases de construction des opérations en partenariat avec l'APTV,
- d. Suivre les plans de gestion (plan de gestion zones humides, programme de surveillance sur les milieux aquatiques...)
- e. Rédiger des dossiers loi sur l'eau (internalisation ou externalisation selon les projets)
- f. Suivre la réalisation des travaux avec ou sans maître d'œuvre,

#### **2. Surveillance et gestion des ouvrages de protection**

- a. Approfondir la connaissance sur les ouvrages de protection (recherche des propriétaires et des gestionnaires, fonction hydraulique de l'ouvrage, état de l'ouvrage),
- b. Identifier les ouvrages d'intérêt communautaire,
- c. En partenariat avec l'APTV, suivre les démarches de régularisation administrative des ouvrages au sens du décret du 12 mai 2015 pour les ouvrages digues et plages de dépôt,
- d. Assurer la gestion et l'entretien du parc d'ouvrages de protection :

. Planifier les interventions de réparation et d'entretien des ouvrages, dont la gestion sédimentaire des plages de dépôt (dimensionnement technique et financier),

. Mettre en œuvre les consignes d'exploitation et de surveillance des ouvrages (installation et suivi de registre d'intervention et d'observation, Visites Techniques annuelles, répondre aux attentes des DT et DICT),

**3. Surveillance et entretien des zones humides et de la végétation des cours d'eau**

- a. Piloter les programmes pluriannuels d'entretien de la végétation (suivi du marché travaux, actualisation et révision de la DIG...)
- b. Réaliser des diagnostics et des suivis des cours d'eau et des zones humides (reconnaissance terrain / cartographie / identification de situation critique...) et définition des interventions

**4. Contribuer à la programmation financière de la compétence**

- a. Budgets annuels et pluriannuels : préparation et exécution budgétaire, tableaux de bords de suivi, bilan annuel, PPI,
- b. Elaboration et suivi des dossiers de subventions

**5. Être le référent de la compétence pour les collectivités et les riverains :**

- a. Elaboration et contractualisation des conventions, avec les communes, les syndicats de bassin, les communautés de communes voisines,
- b. Informer les communes des missions qui les incombent en période de crise,
- c. Conseiller et informer les riverains et les usagers des cours d'eau (accueil, rencontre sur le terrain...),
- d. Animation d'un comité technique GEMAPI interne aux communautés de communes
- e. Participation à la préparation et au suivi des comités d'exploitation
- f. Participation aux groupes techniques locaux, régionaux et/ou nationaux
- g. Communication générale sur les actions GEMAPI de la collectivité (site internet, bulletin d'information...)

**MISSIONS POUR L'ASSEMBLÉE DE PAYS TARENTOISE VANOISE (20% APTV)**

Participer à l'activité générale des missions du service eau et rivières.

- 1. Améliorer la connaissance du territoire sur des thématiques du grand cycle** (fonctionnement hydromorphologique et sédimentaire, zones humides, état des boisements rivulaires, ressource en eau : quantité et qualité, risques d'inondation, habitats aquatiques...)
  - . Réaliser des diagnostics à l'échelle de la vallée (production d'atlas cartographiques, élaboration de suivis sur les cours d'eau),
  - . Identifier des dysfonctionnements et proposer des solutions d'aménagement,
- 2. Contribuer à l'installation du pôle technique de bassin à l'échelle du bassin,**
- 3. Participation à des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour des porteurs de projets du bassin versant.**

## ACTIVITÉS COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MISSIONS

- Elaborer des documents techniques et financiers (notes techniques, notes de synthèse, diagnostics, tableaux de bord ...)
- Gestion des conventions des services relevant de son champ d'intervention
- Contrôler sur le terrain le fonctionnement des services et les prestataires
- Veiller aux aspects sécuritaires
- Coordonner les interventions des maîtres d'oeuvres, des entreprises et des partenaires (APTV, CD, communes, usagers)
- Répondre aux demandes des collectivités
- Animer des réunions
- Préparer et participer aux commissions et aux assemblées délibératives
- Rédiger les projets de délibérations et de contrats et les mettre en œuvre
- Diagnostiquer, évaluer, et être force de proposition aux Présidents, élus et au DGS et au DST
- Alerter le responsable des services techniques sur les risques techniques, financiers, juridiques ou difficultés de réalisation

## PROFIL :

- formation BAC+2 minimum dans le domaine de l'environnement, de la gestion globale de l'eau, des milieux aquatiques, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire,
- expérience sur un poste similaire appréciée, mais ouverture aux débutants motivés,
- bonnes connaissances du contexte technique, réglementaire et institutionnel dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques,
- qualités d'analyse et de synthèse, disponibilité, dynamisme,
- utilisation d'outils informatiques et cartographiques (SIG),
- compétence relationnelle et relation à l' élu

## CONDITIONS :

- Rémunération : rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année + CNAS.
- Poste ouvert à un titulaire de la fonction publique. A défaut, embauche d'un contractuel.
- Poste partagé entre plusieurs collectivités.
- Résidence administrative à AIGUEBLANCHE (73), avec des déplacements sur le territoire.
- Véhicule de service.
- Réunions en soirée selon les nécessités du service.
- Poste à pourvoir le 1<sup>er</sup> Avril 2019.
- Candidatures (CV et lettre de motivation) à adresser à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche – 40 Chemin des Loisirs – 73260 AIGUEBLANCHE ([www.ccva-savoie.com](http://www.ccva-savoie.com)) - Courriel : [anne-marie.box@ccva-savoie.com](mailto:anne-marie.box@ccva-savoie.com)
- Renseignements techniques : Monsieur Jean-Louis GARNIER – Directeur des Services Techniques – Courriel : [jean-louis.garnier@ccva-savoie.com](mailto:jean-louis.garnier@ccva-savoie.com) – Tél : 06.13.07.49.04. ou 04.79.24.20.04.  
Monsieur Guillaume CILICI – Chargé de mission « eau et risques » - Courriel : [guillaume.cilici@tarentaise-vanoise.fr](mailto:guillaume.cilici@tarentaise-vanoise.fr) – Tél : 07.55.65.05.21. ou 04.79.24.78.08.
- Renseignements administratifs : Madame Anne-Marie BOX – Responsable Ressources Humaines – Courriel : [anne-marie.box@ccva-savoie.com](mailto:anne-marie.box@ccva-savoie.com) – Tél : 04.79.24.20.04.